

ÉTÉ 2021

MEDEO *le Mag*

Le mensuel d'information des professionnels de santé



**LES NOUVELLES
FORMATIONS DE
MEDEO**

**V.A.E ET BILANS DE
COMPETENCES CHEZ
MEDEO**

**PCR POUR LES
ETRANGERS**

**TROD SEROLOGIQUE
AU DOMICILE**

MAISON DES SOIGNANTS

CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ

Medeo Formation
Site Naturopole
3 boulevard de Clairfont bâtiment G
66350 Toulouges
<https://www.medeo-formation.fr>

Directeur de publication: N. BARDETIS
Responsable de rédaction : L. SOL
Prix de vente: Gratuit
Date de depot légal: février 2021
Date de parution : Mars 2021
N°ISSN: en cours

Le mag de l'été ...

Pour ne pas perdre le contact durant cette période estivale , à lire sans modération.

LES NOUVELLES FORMATIONS DE MEDEO

PROMOTION À LA SANTÉ SEXUELLE

« La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. »

La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sécuritaires, sans coercition, ni discrimination et ni violence.

La stratégie nationale de santé sexuelle investit le champ de la santé sexuelle et reproductive sous un angle global et positif et dans un cadre partagé au niveau interministériel.

Ses orientations stratégiques 2017-2030 s'articulent autour des grandes priorités.

Afin d'améliorer la prise en charge des personnes dans le domaine de la sexualité, il est essentiel de fournir aux professionnels de santé, notamment ceux de premier recours, un socle commun de connaissances scientifiques, de compétences psycho-sociales et juridiques sur ces sujets, ainsi que sur les caractéristiques et les besoins spécifiques des populations les plus vulnérables ou les plus exposées.

L'infirmier est un professionnel de premier recours, et se trouve à devoir accompagner des patients.

Cette action de formation permettra aux IDE de réaliser une actualisation des connaissances et l'apprentissage de nouveaux concepts dans le cadre la santé sexuelle, afin de promouvoir l'accompagnement, améliorer le dépistage et l'orientation des patients dans le parcours de soins.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Développer le concept de santé sexuelle et de droits humains
- Connaitre les indicateurs de santé sexuelle et les populations à risques
- S'initier aux différentes approches préventives visant à réduire l'exposition aux IST et VIH
- Réactivation de connaissances sur les méthodes de contraception
- Promouvoir une communication relative à la sexualité
- Dépistage des violences faites aux femmes et mutilations sexuelles



REPÉRAGES DES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA FAMILIALES

Les violences et les maltraitements envers les personnes vulnérables font l'objet d'une politique renforcée ces dernières années, notamment dans le cadre de plans d'actions interministériels et pluriannuels dédiés (contre les violences faites aux femmes -5ème plan 2017-2019, aux enfants - 1er plan 2017-2019, aux personnes âgées et personnes handicapées- 2ème plan à venir pour la période 2019-2022).

Cette problématique est transversale à tous ces publics, aussi, au-delà de ces plans spécifiques, la formation des professionnels en constitue un axe prioritaire commun.

En France, les répercussions ainsi que la fréquence de la maltraitance et des violences restent insuffisamment connues.

Quelle que soit la victime, les professionnels doivent pouvoir acquérir des connaissances et des compétences sur les répercussions individuelles et collectives de la maltraitance et des violences sous ses diverses formes et notamment sur le développement et le devenir de la victime.

Cette action de formation a pour objectifs de sensibiliser les professionnels de santé et ainsi permettre et être en mesure d'appréhender les différentes formes de violences pour mieux les repérer ainsi que les conduites à tenir, le cas échéant. La connaissance du cadre réglementaire et des dispositifs ou acteurs (institutionnels, associatifs) à mobiliser doit permettre à ces professionnels d'agir face à des situations de maltraitance ou de violences identifiées.

Des aspects plus spécifiques seront à inclure sur les violences faites aux femmes.

Il convient d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires relatives à leurs droits et besoins fondamentaux, sur les circuits de remontée des informations préoccupantes et des signalements.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'action pédagogique portera sur les trois dimensions que sont le savoir, le savoir-être et le savoir-faire

- Comprendre la vulnérabilité et la dépendance, et le risque de maltraitance ou de violence**
- Connaître le concept de bientraitance et les outils de son déploiement**
- Incarner le respect de la personne dans les pratiques professionnelles au quotidien**



- Repérer les risques d'épuisement et d'isolement de l'entourage familial, afin de prévenir les risques de maltraitance**

E-LEARNING - ADDICTION AU TABAC : LE SEVRAGE TABAGIQUE DU PATIENT PAR IDE

La France compte 1/3 de fumeurs et plus de 700 000 consommateurs réguliers de cannabis : des chiffres qui restent stables malgré les multiples campagnes de prévention des dernières années. La prise en charge des addictions des patients est un enjeu de santé publique et de réduction des Inégalités Sociales de Santé. Au plus près de la population au quotidien, les infirmières libérales sont des acteurs privilégiés pour repérer des personnes en situation d'addictions, intervenir auprès d'elles et/ou les orienter.

Depuis la loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation de notre système de santé, elles bénéficient d'ailleurs d'un élargissement de leurs droits et sont en mesure de prescrire des traitements nicotiniques de substitution.

Depuis le 1er janvier 2019, ces traitements de substitution sont remboursés sur prescription à 65 % par l'Assurance Maladie et pour le reste par la mutuelle (sans avance de frais).

Cette formation propose une actualisation des connaissances sur le sevrage tabagique et l'acquisition d'un savoir-faire/savoir être avec le patient dépendant au tabac et/ou cannabis : ceci afin de l'accompagner dans une démarche de changement, de réduction des risques et d'arrêt temporaire ou définitif de la consommation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Connaitre la place du tabagisme en Santé publique**
- **Connaitre les moyens de prévention et de contrôle du tabac**
- **Connaitre les mécanismes de la dépendance et de la pharmacologie de la nicotine**
Connaitre les effets somatiques et psychologiques du tabagisme
- **Connaitre les rôles et les missions des infirmières dans le sevrage tabagique en lien avec leur rôle autonome.**
- **Maitriser la prescription des substituts nicotiniques**



APPUI À LA CONSTRUCTION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS D'EXERCICE **COORDONNÉ: MSP - ESP- CPTS**

L'exercice en équipes coordonnées pluri-professionnelles s'est développé depuis une quinzaine d'années selon 3 modèles : les maisons de santé pluri professionnelles, les centres de santé pluri- professionnels et plus récemment les équipes de soins primaires inscrits depuis la loi de janvier 2016 dans le Code de la santé publique (CSP). Bien qu'encore minoritaire, cet exercice concerne un nombre croissant de professionnels de santé et il est plébiscité par les jeunes générations. Une première évaluation par l'IRDES a montré des gains en matière de productivité et de dépenses associés à une meilleure qualité des pratiques pour le suivi des malades atteints de pathologies chroniques (diabétiques), la vaccination et la prévention du risque iatrogénique. De plus, il contribue à stabiliser l'offre de soins dans les territoires connaissant des tensions démographiques. Ces bénéfices sont d'autant plus observés que les professionnels coopèrent de manière effective entre eux et partagent de l'information. C'est pourquoi un des objectifs de la stratégie « Ma santé 2022 » est de doubler le nombre des équipes de soins coordonnées d'ici 2022.

Les communautés territoriales de santé (CPTS), elles aussi inscrites dans le code de la santé publique depuis la loi de janvier 2016, sont ancrées dans les bassins de vie et constitue une forme d'exercice coordonné à une échelle territoriale : les professionnels de santé participant aux CPTS ne partagent pas nécessairement la même patientèle mais se coordonnent pour mettre en œuvre des projets répondant aux besoins de la population de leur territoire, en utilisant une logistique commune et des outils de partage sécurisé des données de santé. Actuellement, plus de 300 projets de CPTS ont été identifiés pour l'essentiel à l'initiative des professionnels de santé de ville et avec l'appui des ARS. La stratégie de transformation du système de santé a pour ambition de mailler tout le territoire national de CPTS d'ici 2022 afin que l'exercice isolé constitue une exception et afin d'assurer une organisation territoriale des soins. La loi sur l'organisation et la transformation du système de santé inscrit dans le CSP les équipes de soins spécialisés en leur donnant comme objectif d'organiser leurs activités de façon coordonné avec l'ensemble des acteurs du territoire, et ce sera la plupart du temps dans le cadre des CPTS. Des négociations entre l'Assurance Maladie et les représentations professionnelles sont en cours pour mettre en œuvre un financement pérenne des CPTS en contrepartie de missions prioritaires (accès aux soins, organisation des parcours, prévention) et optionnelles (démarche qualité, accompagnement des professionnels).

Le développement professionnel continu doit accompagner cette évolution des pratiques et des modes d'exercice.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Outiller à la construction et à la mise en œuvre de projets de santé communs les professionnels de santé

Connaitre les objectifs de la stratégie "Ma Santé 2022 »

V.A.E ET BILANS DE COMPETENCES CHEZ MEDEO

V.A.E

Vous êtes candidat à l'obtention d'un titre ou d'un diplôme professionnel par la voie de la VAE et votre demande a été déclarée recevable par le ministère certificateur concerné et vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration de votre « Livret 2 » ou « Dossier de preuves ».

Pour vous aider dans cette démarche, MEDEO FORMATION met à votre disposition toute sa compétence, son professionnalisme et les valeurs véhiculées par son expertise dans l'accompagnement de la VAE.

MEDEO FORMATION décrit cette démarche comme une alliance de travail, basée sur un co-engagement dont la co-construction permettra l'atteinte de l'objectif commun :

Expliciter vos compétences, par le biais du livret 2, pour répondre aux attentes du jury final.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Elaboration du livret 2

Préparation à la présentation au jury de validation



BILAN DE COMPÉTENCES

Notre vie personnelle évolue au fil du temps. A chaque âge ses remises en question, ses réorientations. Notre vie professionnelle obéit elle aussi à des cycles. Ces cycles sont intimement lié à nos choix de vie, nos ambitions, nos engagements. Ils sont parfois fait d'opportunités évidentes ou qu'il nous faut se créer. Le chemin peut paraître long, sinueux. Faire le premier pas sur cette nouvelle voie nécessite quelquefois de beaucoup de courage. Mais pour aller où e comment ?

MEDEO FORMATION vous propose de vous accompagner dans cette démarche. Être à vos côtés pour vous permettre la réussite de vos projets et vous menez vers une réflexion alliant intérêts personnels et professionnels.

Pour aller où ? Là ou vos compétences vous mènerons.

Comment ? grâce au bilan de compétence et l'expertise de MEDEO FORMATION

MEDEO FORMATION au service de vos compétences pour en faire le bilan, et mettre en lumière vos acquis, vos limites, vos potentialités et vos motivations. Cette approche vous permettra de définir un projet professionnel solide et vous permettra :

- Une prise de recul sur soi, vos priorités, associées à une réflexion sur votre devenir professionnel.
- De prendre conscience de vos forces, vos atouts et vos acquis pour vous ouvrir à de nouvelles perspectives.
- D'être acteur de votre carrière et de créer un nouveau mouvement d'action pour donner du sens à vos projets.

MEDEO FORMATION de réaliser votre bilan de compétences, accompagné sur plusieurs mois d'une consultante formée et certifiée par APC. Cette démarche, dont le moteur est votre motivation, se définit comme une alliance de travail, basée sur un co-engagement dont la co-construction permettra l'atteinte de votre objectif :

Mettre en lumière vos acquis et vos compétences pour en faire le plus beau des projets :
Le votre

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Mettre en valeur vos compétences

Une prise de recul sur soi, vos priorités, associées à une réflexion sur votre devenir professionnel.

De prendre conscience de vos forces, vos atouts et vos acquis pour vous ouvrir à de nouvelles perspectives.

D'être acteur de votre carrière et de créer un nouveau mouvement d'action pour donner du sens à vos projets.

PCR POUR LES ETRANGERS

Depuis le 7 juillet 2021, sauf s'ils ont un caractère médical, les tests PCR et antigéniques de dépistage du Covid-19 deviennent payants pour les touristes étrangers venant en France et ne résidant pas sur le territoire national. Ils doivent désormais dépenser 43,89 € pour un test PCR, 25 € pour un test antigénique. Cette mesure est prise par réciprocité sachant que les tests sont payants dans la plupart des pays pour les Français qui voyagent. Un arrêté est paru au Journal officiel du 7 juillet 2021.

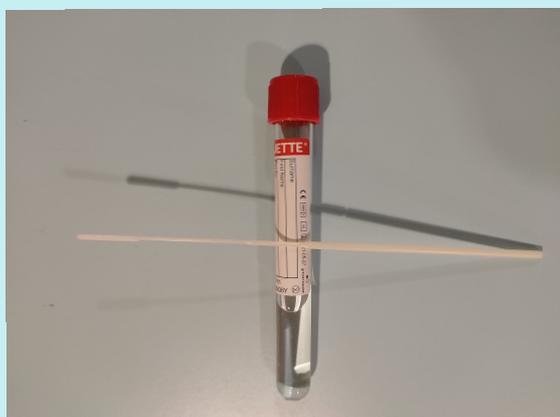
Jusqu'à présent, toute personne, affilié ou non, quel que soit son lieu de résidence pouvait bénéficier à sa demande et sans prescription médicale, d'un test de détection du SARS-CoV-2 pris en charge intégralement par l'Assurance Maladie. Désormais, il faut que le test de dépistage présente un caractère médical pour pouvoir en bénéficier.

Un étranger qui ne réside pas en France peut cependant réaliser un test pris en charge par l'Assurance Maladie uniquement dans ces 2 cas :

- sur prescription médicale ;
- s'il est identifié par l'Assurance maladie comme cas contact. Dans ce cas, il faut montrer le SMS ou le courriel envoyé par les équipes de contact tracing prouvant son statut de cas contact.

Les personnes relevant d'un État membre de l'Union européenne ou d'Islande, de Norvège, du Liechtenstein ou de Suisse doivent présenter leur carte européenne d'Assurance Maladie ou leur certificat provisoire de remplacement (CPR) délivrés par le pays d'affiliation.

Les Français de l'étranger sont assimilés aux assurés sociaux de l'Assurance Maladie. Les Français vivant à l'étranger continuent donc de bénéficier de tests RT-PCR et antigéniques gratuits (instruction prise par le directeur général de la santé datée du 14 juillet 2021).



TROD SEROLOGIQUE AU DOMICILE

Dans sa communication du 2 juin 2021, la HAS a validé l'intégration des tests sérologiques dans le schéma vaccinal. Elle souligne que les taux d'anticorps obtenus après une seule dose de vaccin chez les personnes déjà infectées par la Covid-19 se sont révélés supérieurs à ceux des personnes non préalablement infectées et ayant bénéficié d'un schéma vaccinal à deux doses, et ce, quelle que soit l'ancienneté de l'infection.

Ainsi, pour permettre une meilleure réalisation de la stratégie vaccinale uni-dose, une sérologie pré-vaccinale doit être proposée à l'occasion de la première injection, en ville, à l'ensemble des 12-55 ans immunocompétents, à l'exception de ceux qui disposent d'une preuve d'infection passée à la Covid-19 (résultat de test PCR ou sérologique).

La réalisation de ces TROD sérologiques est une faculté proposée aux patients éligibles et non une obligation. Un patient qui refuserait de réaliser le TROD sérologique ne peut pas se voir refuser sur ce seul motif l'accès à la vaccination.

Modalité de délivrance des TROD sérologiques

Les TROD sérologiques peuvent être retirés gratuitement dans les pharmacies d'officine, en même temps que les doses vaccinales. Le nombre de TROD retirés gratuitement ne peut excéder le nombre de doses correspondant à une 1ère injection.

Modalité de rémunération pour la réalisation des TROD sérologiques à domicile ou en cabinet

- La réalisation d'un test sérologique au moment de la première injection permet la facturation des codes INJ aux tarifs suivants :
 - 10,30 euros pour la prescription et la réalisation de la vaccination
 - 11,65 euros pour la prescription et la réalisation de la vaccination à domicile et s'il s'agit du seul acte réalisé pour une personne ne nécessitant pas de soins infirmiers par ailleurs
 -
- Ces tarifs des IDEL sont majorés de 0,30 euros dans les départements et régions d'Outre-mer.

La rémunération s'effectue via la facturation à l'Assurance Maladie d'un code prestation « INJ » avec une prise en charge automatique à 100 %. Pour la facturation, vous devez :

- renseigner le NIR du patient ;
- vous renseigner en tant que prescripteur ;
- si le patient ne dispose pas de NIR (non connus des bases de l'Assurance

MAISON DES SOIGNANTS

L'Association SPS invente le premier lieu privilégié et dédié à tous les professionnels de la santé pour se soigner et améliorer leur mieux-être.

Située à deux pas de l'Arc de Triomphe, la Maison des soignants offre dans un espace de près de 800m2 une expérience originale pour se soigner, s'informer et se ressourcer



31 AOÛT 2021

4,rue de Traktir
75116 Paris
#maisondessoignants



MAISON
des soignants
Une initiative de l'association SPS

Au programme de la Journée Portes Ouvertes

Des conférences inspirantes à écouter et à partager

Des ateliers découvertes sur différentes pratiques pour le mieux-être

Des animations interactives pour se ressourcer

Des stands d'échanges entre professionnels de la santé

Un buffet santé et plaisir autour duquel partager un moment de convivialité

Des visites de la Maison des soignants et des rencontres avec l'équipe SPS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA CE LIEN : <https://www.maison-des-soignants.fr/jpo>

CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ

Le Contrat local de santé a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.

Le contrat local de santé s'inscrit dans une approche globale visant à réduire les inégalités sociales et territoriales en agissant sur les déterminants de santé (transports, logement, urbanisme, petite enfance, loisirs...).

Ce sont les politiques publiques locales qui sont les meilleurs leviers pour agir sur les déterminants de santé. Ce sont donc, les élus et les acteurs du territoire qui ont le pouvoir pour agir directement sur la santé des habitants du territoire

Pourquoi réaliser un Contrat local de santé ?

La réalisation d'un Contrat local de santé permet de :

- **Promouvoir l'attractivité du territoire en renforçant la démographie médicale**
- **Mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'objectifs communs de santé**
- **Améliorer les parcours de santé et de vie de vos habitants du territoire**
- **Un financement pour la mission de coordination et des actions**

C'est l'outil privilégié pour permettre la déclinaison au niveau local du Projet Régional de Santé (PRS) afin d'apporter une réponse adaptée au plus près des besoins de la population.

Le CLS est une démarche volontaire permettant d'adapter et d'ajuster les problématiques de santé aux territoires concernés. Il est donc porté par plusieurs acteurs pour une durée de 3 à 5 ans avec une possibilité de renouvellement :

- **Les signataires obligatoires : l'Agence Régionale de Santé et la collectivité territoriale**
- **Les partenaires facultatifs : les services de l'Etat, la CAF, le Conseil Départemental et/ou Régional, les associations locales ou les acteurs de santé...**

Le CLS est un outil souple qui s'appuie sur un plan d'actions co-construit avec l'ensemble des acteurs à partir des besoins de la population du territoire.

Le contenu du contrat local de santé :

En Occitanie, les CLS s'articulent autour des 4 thématiques suivantes touchant à la santé au sens large :

-
- **Prévention et promotion de la santé (ex : améliorer le recours au dépistage)**
 - **Accès aux soins (ex : l'émergence du Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)**
 - **Santé environnementale (ex : actions pour une alimentation durable)**
 - **Santé mentale (ex : gouvernance pouvant être assurée par un Conseil local de santé mentale)**

L'ARS Occitanie soutient le recrutement d'un coordonnateur CLS à parts égales avec la collectivité locale (plafond maximum ARS de 30 000€).

Les signataires et les partenaires assurent le financement des actions au regard de leurs prérogatives et leurs politiques volontaristes respectives.

Il existe des intérêts majeurs à privilégier l'intercommunalité ou regroupement d'intercommunalité :

- **Logique de bassin de vie, échelle qui correspond davantage au parcours de santé des habitants**
- **Mutualisation des ressources intercommunales et des acteurs du territoire**
- **Passerelles avec les politiques portées par l'intercommunalité : politique de la ville, santé environnement, urbanisme...**

Les étapes de mise en place d'un contrat local de santé

1

Prise de contact avec l'ARS avec une lettre d'intention de la collectivité

2

Réalisation du diagnostic local de santé

3

Elaboration du programme d'actions

4

Signature et mise en œuvre du contrat pour une durée de 3 à 5 ans

5

Evaluation du CLS

NOS CONFERENCIERS

- Dr BAUMELOU (urologue)
- Dr NAUDI (chirurgien orthopédique)
- Dr TOURNOUD (anesthésiste)



Congres Plaies 2021 16 Septembre

Plaies et Cicatrisations,
Stomies & Abords
Veineux..

Accueil du Public: **14h00**



Renseignements & Inscriptions
04 68 36 97 53



Domaine de Rombeau
2 Avenue de la Salanque
66600 Rivesaltes



www.medeo-formation.fr



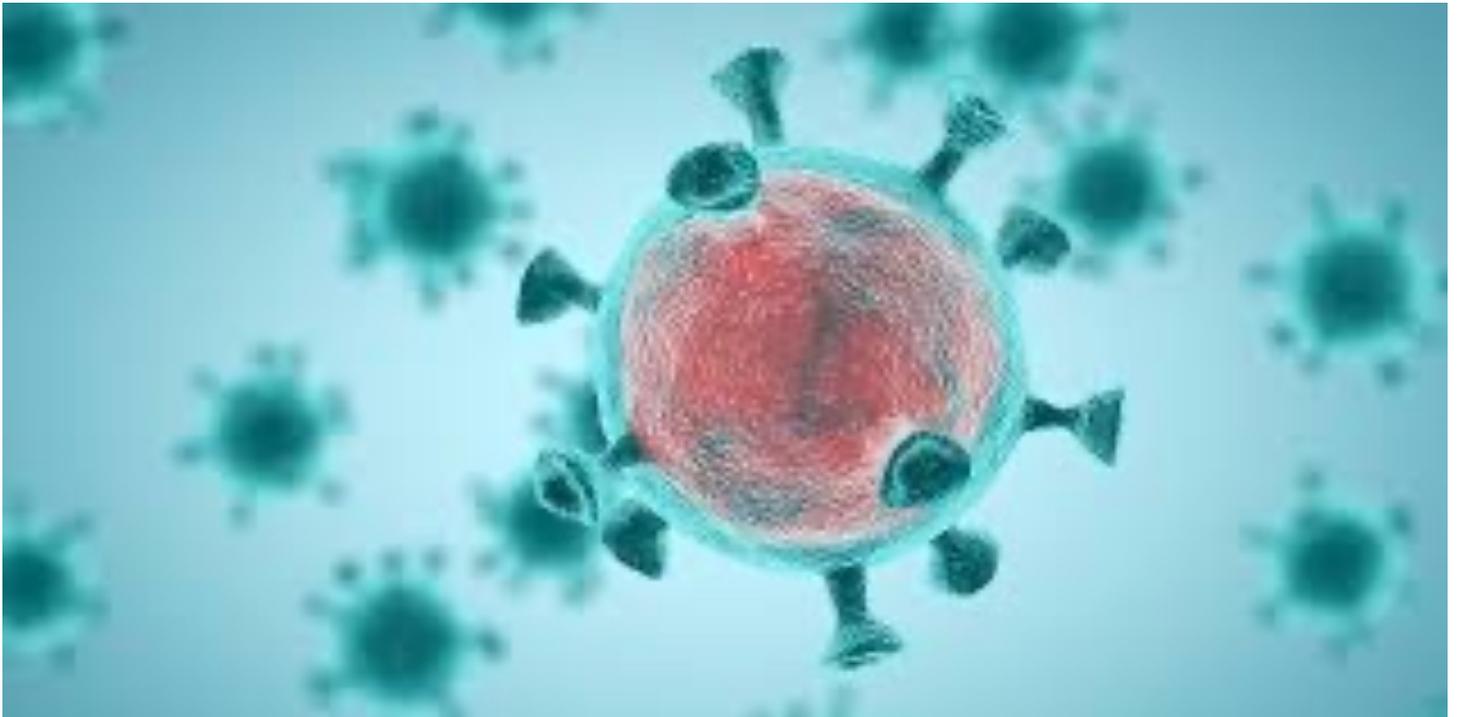
NOS ATELIERS PRATIQUE

- Nouveautés en Plaies et Cicatrisation
- Stomies Urinaires et appareillages
- Perfusions et Kt Périnerveux

PRISE EN CHARGE DPC
7 Heures



Merci à toutes et à tous



Medeo Formation
Site Naturopole
3 boulevard de Clairfont bâtiment G
66350 Toulouges
0468369753